



**Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la
protection de la vie privée**

**Plan de services en français
2012-2013**

Le 31 mars 2012

Message de l'agente de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée

L'agente de révision assure la surveillance indépendante et impartiale des décisions prises par des organismes publics après avoir reçu une demande de révision en vertu de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et la partie XX de la loi sur l'administration municipale (*Municipal Government Act*), ainsi que sur les questions de confidentialité soulevées relativement à la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*) [les « lois »].

L'agente de révision fait enquête sur les demandes ou les plaintes présentées par des personnes ou des groupes qui sont d'avis que leurs droits d'accès à l'information ou leurs droits à la confidentialité, prévus par les lois pertinentes, n'ont pas été respectés par les organismes publics. Après une enquête, l'agente de révision publie un rapport qui inclut ses conclusions et recommandations à l'organisme public provincial, municipal ou local en question visant à réaffirmer ou modifier sa décision et à rectifier ses processus et ses pratiques en ce qui a trait aux demandes d'accès à l'information ou à la protection de la vie privée.

De plus, la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*) donne à l'agente de révision l'autorité de surveiller la façon dont les dispositions sur la confidentialité sont administrées, d'initier une enquête sur la conformité aux dispositions sur la confidentialité, d'entreprendre des recherches, d'informer et d'éduquer le public et, sur demande d'un organisme public, d'offrir des conseils et des commentaires au sujet de la confidentialité.

Dans un avenir prochain, le mandat statutaire de l'agente de révision sera élargi pour inclure des fonctions de surveillance indépendante en vertu de la loi sur les renseignements personnels sur la santé (*Personal Health Information Act*). Cette loi donne à l'agente de révision l'autorité d'effectuer des enquêtes sur des plaintes concernant les dispositions relatives à l'accès et à la confidentialité, d'initier une enquête sur la conformité aux obligations en matière de confidentialité, d'entreprendre des recherches, d'informer et d'éduquer le public et, sur demande d'un organisme public, d'offrir des conseils et des commentaires au sujet de la confidentialité.

Tel que prévu par la *Loi sur les services en français* et son règlement, je suis heureuse de présenter le plan de services en français du Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour l'exercice 2012-2013.

Respectueusement soumis,

Dulcie McCallum

Agente de révision, Accès à l'information et protection de la vie privée

Agente de révision à la protection de la vie privée

Le 31 mars 2012

Réponse aux demandes en français

Le Bureau de révision répondra aux demandes orales et écrites de communiquer en français reçues du public à l'aide des services de traduction, et consultera les Affaires acadiennes afin de pouvoir répondre aux personnes unilingues francophones. Il n'y a pas de demande suffisante à l'heure actuelle pour mettre en œuvre une politique d'offre active, mais le Bureau de révision continuera à surveiller la demande pour des services en français et visera à atteindre cet objectif. Le Bureau de révision poursuivra ses efforts visant à offrir un service interne en français en offrant des possibilités de formation linguistique en français à son personnel.

Inventaire des services en français

Le Bureau de révision offre actuellement les documents suivants en français :

- *Respect de vos droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée – Un guide du citoyen pour les Néo-Écossais*
- Rapports annuels du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, de 2001 à aujourd'hui
- Brochure intitulée *Un mini-guide à la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*
- Signet promotionnel du Bureau de révision
- Cartes d'affaires de l'agente de révision

Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Le plan du Bureau de révision inclut la communication avec la communauté acadienne et francophone en français à l'aide des services de traduction, et poursuit la promotion de la formation linguistique en français auprès de son personnel. Les membres de la communauté acadienne pourront ainsi exercer leurs droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu des lois pertinentes, dans la langue de leur choix.

La participation du Bureau de révision au Comité de coordination des services en français améliorera la compréhension de la communauté acadienne et francophone et contribuera à un meilleur service pour cette communauté.

Tableau 1
Progrès pour 2011-2012 et buts, objectifs et mesures pour 2012-2013
Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la
vie privée

Objectifs	Buts et objectifs du ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2011-2012	Mesures prévues en 2012-2013
<p><u>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</u> Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 S'acquitter de ses obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de participer au Comité de coordination des services en français. ▪ Effectuer des consultations et des recherches et publier le plan de services en français du Bureau de révision conformément à la <i>Loi sur les services en français</i> et à son règlement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active au Comité de coordination des services en français à partir de juillet 2010. ▪ Rédaction, traduction et publication sur le site Web du Plan de services en français du Bureau de révision. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de participer au Comité de coordination des services en français. ▪ Effectuer des consultations et des recherches et publier le plan de services en français du Bureau de révision conformément à la <i>Loi sur les services en français</i> et à son règlement.
<p><u>Objectif 2 – Prestation de services en français</u> Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>Évaluer les besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone et les services actuels pour déterminer comment ces besoins peuvent être abordés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publier la version française du <i>Guide du citoyen</i> et l'afficher sur le site Web du Bureau de révision; en faire la distribution aux bibliothèques, aux centres Accès Nouvelle-Écosse et aux bureaux des députés; étudier la possibilité de distribuer le document à la communauté acadienne et francophone. ▪ Créer une page sur le site Web du Bureau de révision qui présente tous les documents disponibles en français. ▪ Afficher le logo 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>Guide du citoyen</i> a été traduit et publié sur le site Web du Bureau de révision. ▪ Une page Web a été créée afin d'afficher tous les documents et les publications disponibles en français. ▪ Le logo <i>Bonjour!</i> a été ajouté au site Web pour diriger les citoyens vers cette page. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribuer le <i>Guide du citoyen</i> aux bibliothèques, aux centres Accès Nouvelle-Écosse et aux bureaux des députés, et faire des recherches sur les endroits où il pourrait être distribué dans la communauté acadienne et francophone. ▪ Déterminer quels autres documents

Objectifs	Buts et objectifs du ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2011-2012	Mesures prévues en 2012-2013
		<i>Bonjour!</i> pour diriger les citoyens vers cette page.		publics peuvent être traduits et publiés sur le site Web du Bureau de révision.
<p><u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u> Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	Évaluer de quelle façon les plans futurs pour les services en français favoriseront la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'appuyer les membres du personnel du Bureau de révision qui souhaitent obtenir une formation linguistique en français. ▪ Encourager le personnel à assister à l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre du personnel a poursuivi ses cours de français. ▪ Trois membres du personnel ont assisté à l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> offert par les Affaires acadiennes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'appuyer les membres du personnel du Bureau de révision qui souhaitent obtenir une formation linguistique en français. ▪ Encourager le personnel à assister à l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i>.